



## Contrat de travail bidon!!

Par **loo**, le **04/01/2009** à **18:46**

bonjour si je vous contacte, c'est que je ne sais plus vers qui me tourner!! voila ma situation qui est des plus complexes:rn en septembre 2007 j'ai commencé ma période d'essai dans un salon de coiffure (période d'un moi) pour [fluo]prétendre à un contrat d'apprentissage [fluo]en brevet professionnel; durant cette période, [fluo]j'ai appris que j'étais enceinte[/fluo]; je l'ai donc annoncé à ma patronne en pensant qu'elle ne me ferait pas mon contrat!rn la fin de ma période d'essai arrivée, toujours rien... rn une semaine après, [fluo]elle me propose un contrat "étudiant", [fluo]pas très claire, mais sur le fait j'étais tellement heureuse d'avoir du travail que je n'ai pas trop fait attention!rn [fluo]dans la coiffure, on ne peut pas proposer de contrat étudiant[/fluo], de plus, je n'avais [fluo]plus accès à ma formation[/fluo], et j'étais [fluo]sous payée[/fluo].... 400 euro pour 35h/semaine rn je me suis donc rapprochée des [fluo]prud'homme, [fluo]et fait appel à un avocat... durant toute la période de ma grossesse j'étais en arrêt de travail... rn puis j'ai dû retourner travailler car selon mon avocat c'était la seule solution...rn ça fait maintenant plus d'un an que rien ne bouge, et mon avocat vient de me laisser tomber et de m'envoyer une note de frais alors que rien n'a bougé!! son dernier conseil à été de me pousser à démissionner!! ceux que j'ai fait, seulement, je n'ai reçu [fluo]aucune fiche de salaire [fluo]depuis le début de mon contrat, donc [fluo]aucune preuve que j'ai travaillé[/fluo]!! [fluo]comment faire pour faire valoir mes droits auprès des assedic et de commencer mes démarches auprès de l'anpe, afin de retravailler au plus vite???

[fluo]oui [fluo]pour l'instant je suis sans ressource financière[/fluo] merci beaucoup de me répondre

Par **domi**, le **04/01/2009** à **18:53**

Bonsoir, vous avez démissionné de votre poste, vous n'avez donc pas le droit aux assedics ! Vous pouvez toutefois vous inscrire à l'ANPE pour trouver un nouvel emploi. Domi

Par **Marion2**, le **04/01/2009 à 19:02**

Bonsoir,rnrn Envoyez une lettre recommandée AR à votre ex employeur pour lui demander de vous faire parvenir, sous huit jours, vos bulletins de salaires ainsi qu'un certificat de travail.rnPassé ce délai, vous l'informez que vous saisissez les prud'hommes.rnrnComme vous a dit Domi, vous avez démissionné, vous ne pouvez pas prétendre à des indemnités ASSEDIC.rnrnSi Carry passe sur le forum, elle pourra vous donner de plus amples renseignements.

Par **Visiteur**, le **05/01/2009 à 13:12**

coucou les filles (domi et laure) et bonjour loornrnje passe en coup de vent.... dur dur la reprise....rnrnvous êtes déjà aux prud'hommes ! ou en est l'affaire ?rnet pourquoi l'avocat vous laisse tomber ? et qu'avez vous demandé aux prud'hommes ??rnrnje sais ça fait beaucoup de questions.. mais essayez d'être le plus précise possible..